Maeri
Rectorat de l'académie de Strasbourg

Grille tarifaire 2013-14
Prise en charge des frais de déplacement
pour les échanges scolaires en pays germanophones

Durée du séjour chez le partenaire ou en tiers-lieu	Forfait maximum * par élève français	Subvention maximum
1 jour sans nuitée	25 € / élève	750,00 €
2 à 4 jours (1 à 3 nuitées sur place)	50 € / élève	1 500,00 €
5 jours ou + (4 nuitées sur place minimum)	75 € / élève	2 250,00 €

* Exemple : Une classe de **22** élèves se déplaçant chez ses partenaires pour une journée, se verra rembourser ses frais de déplacement, sur présentation de la facture acquitée, dans la limite de 550 Euros (25 x **22**).

Si l'établissement partenaire est situé **dans une région frontalière** (Rheinland-Pfalz, Baden-Württemberg, les cantons suisses d'Aargau, Basel-Stadt et Basel-Land) :
Dans la même année scolaire, le nombre de demandes de subventions pour les mêmes élèves (pour les échanges avec pays germanophones) pourra être **au maximum de quatre** (trois échanges au domicile du partenaire et un échange en tiers-lieu).

Si l'établissement partenaire est situé **en dehors de ces régions et cantons :**
Le nombre de demandes de subventions pour les mêmes élèves pourra être **au maximum de deux** (un échange au domicile du partenaire, ou dans la localité du partenaire, et un échange en tiers-lieu).

Décisions de la commission quadripartite du 17 juin 2013